

Société Civile SOGEMO
Société Civile
Au capital de 809.280,08€
Siège social : 67 Route Nationale - Ennetières
59710 AVELIN
809.010.283 - RCS LILLE METROPOLE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

L'an deux mille vingt-cinq,
29/09/2025
au siège social.

Les soussignés :

Monsieur Philippe MOMONT, propriétaire de :

- l'usufruit de 861 parts sociales (n°3 à 863) ;
- la pleine propriété de 1 part sociale (n° 1).

Madame Nicole PASBECQ épouse MOMONT, propriétaire de :

- l'usufruit de 861 parts sociales (n° 864 à 1724) ;
- la pleine propriété de 1 part sociale (n° 2).

Monsieur Antoine MOMONT, propriétaire de :

- la nue-propriété de 574 parts sociales (n° 3 à 576).

Monsieur Thibault MOMONT, propriétaire de :

- la nue-propriété de 574 parts sociales (n° 577 à 1.150).

Monsieur Matthieu MOMONT, propriétaire de :

- la nue-propriété de 574 parts sociales (n° 1.151 à 1.724).

Seuls associés de la « Société Civile SOGEMO », Société Civile (S.C.) au capital de 809.280,08€ dont le siège social est situé 67 Route Nationale – Ennetières à AVELIN (59710), immatriculée sous le numéro 809.010.283 - RCS LILLE METROPOLE.

Ont préalablement rappelé que l'ordre du jour porte essentiellement sur toutes décisions à prendre relatives :

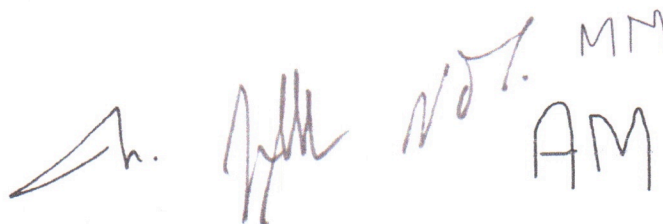
- Au transfert du siège de la société, et la reprise de l'article 4 des statuts mentionnant le siège social.

Il y a donc lieu de mettre à jour les statuts.

DECISION LIMINAIRE

Les associés de la Société, statuant à l'unanimité, renoncent, à titre irrévocable et définitif, à se prévaloir du défaut de convocation relativement aux présentes décisions unanimes, et régularisent en tant que de besoin les décisions unanimes qui seront prises.

A ce titre, chacun des associés déclare avoir eu connaissance de l'ensemble des informations nécessaires et renonce à toute action en nullité à ce titre, et décharge la gérance de toute responsabilité à ce sujet.


h. [Signature] [Signature] MM
AM

PREMIERE DECISION

L'unanimité des associés décide de transférer le siège de la société du 67 Route Nationale - Ennetières à AVELIN (59710), au **239 avenue des Canadiens, LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62520)**, à compter de ce jour.

Décision adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« Le siège de la société est fixé en France à :

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62520), 239 avenue des Canadiens.»

Décision adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

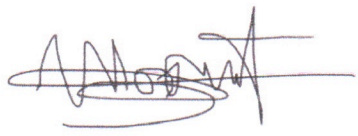
En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés donnent tous au gérant de la société, **Monsieur Philippe MOMONT**, à l'effet de réaliser les décisions qui précèdent au nom et pour le compte de la société, et notamment sans que cette liste soit vue comme limitative, de signer tous documents, conventions, tout acte et généralement faire le nécessaire, payer tous frais ou recevoir toute somme, faire toutes déclarations.

L'unanimité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Décision adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les associés et les Gérants, et répertorié sur le registre des procès-verbaux tenu au siège social.

Associés	Signatures
M. Philippe MOMONT Gérant et associé	
Mme Nicole PASBECQ Associée	
Monsieur Antoine MOMONT Associé	

<p>Monsieur Matthieu MOMONT Associé</p>	
<p>Monsieur Thibault MOMONT Associé</p>	